

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
PERNES-LES-FONTAINES

N° DM/31/1.1/2023-1

Décision municipale relative à la passation de marchés de travaux pour la restauration des peintures murales et des stalles de l'Eglise des Valayans
LOT 03 : Menuiseries bois – Restauration des stalles

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale n° DM/31/1.1/2022-96 du 8 novembre 2022 relative à la passation de marchés de travaux pour la restauration des peintures murales et des stalles de l'Eglise des Valayans,

CONSIDERANT que le lot 03 : Menuiseries bois – Restauration des stalles a été déclaré infructueux,

CONSIDERANT que la Collectivité a procédé à une nouvelle consultation pour ce lot,

VU l'avis d'appel public à la concurrence paru sur *Lemoniteur.fr*,

VU la proposition reçue dans le cadre de la consultation lancée à cet effet,

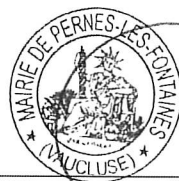
CONSIDERANT que l'offre de la SAS ANGOSTO a été jugée économiquement avantageuse pour la commune en application des critères d'attribution mentionnés dans le règlement de la consultation,

APPROUVE le marché de travaux relatif à la restauration des peintures murales et des stalles de l'Eglise des Valayans - LOT 03 : Menuiseries bois – Restauration des stalles, à conclure avec la SAS ANGOSTO,

PRECISE que le montant du marché s'élève à 27 974.00 euros H.T.

DECIDE de signer l'acte d'engagement correspondant et tous documents s'y rapportant.

Pernes-les-Fontaines, le 12 janvier 2023
Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 16. 01. 23

Publiée le : 17. 01. 23

Notifiée le :

à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous et conformément à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire :

Taux de la TVA : 20 %

Montant hors taxes¹ : 27 975,00

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : 27 975,00

Montant hors taxes arrêté en lettres à : Vingt sept mille neuf cent soixante quatre euros

Montant TTC⁴ :

Montant TTC arrêté en chiffres à : 33 568,80

Montant TTC arrêté en lettres à : Trente trois mille cinq cent soixante huit euros quatrevingts

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :
(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

| Désignation des membres du groupement conjoint | Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint | |
|--|--|-----------------------------|
| | Nature de la prestation | Montant HT de la prestation |
| | | |

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire : [REDACTED]

■ Numéro de compte : [REDACTED]

B4 - Avance (article R. 2191-3 ou article R. 2391-1 du code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance : Non Oui
(Cocher la case correspondante.)

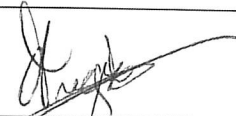
1
4

B5 - Durée d'exécution du marché ou de l'accord-cadre :Le marché est reconductible : NON OUI

Les délais d'exécution sont ceux définis à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

C - Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.**C1 – Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel :**

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|---|
| ANGOSTO Marc Président | Carpentras le 4/1/23 |  |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-23 ou article R. 2342-12 du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

 conjoint OU solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
|--|---------------------------|-----------|

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

(* Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

VILLE DE PERNES LES FONTAINES

Place Aristide Briand

84210 PERNES-LES-FONTAINES

Tél. : 04.90.61.45.00.

Email : contact@perneslesfontaines.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l'accord-cadre :

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Didier CARLE, Maire

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)

Didier CARLE, Maire

Place Aristide Briand

84210 PERNES-LES-FONTAINES

Tél. : 04.90.61.45.00.

Email : contact@perneslesfontaines.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Centre des Finances Publiques, 7 r Stendhal, 84170 MONTEUX - 04 90 66 23 26

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Pernes-les-Fontaines, le

Signature

(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché)